

La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec



ADIGECS

Association des directions générales
des commissions scolaires

Avis

Consultation pour le renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire

Décembre 2013

Consultation pour le renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire

Le document de consultation *Pour le renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire* soulève une première problématique à l'égard de l'éducation à la citoyenneté. Plus précisément, vous souhaitez savoir si les objectifs formulés dans le programme sont compatibles avec les exigences scientifiques de l'histoire. D'emblée, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) sont d'avis que les objectifs d'éducation à la citoyenneté s'inscrivent dans les visées du programme d'histoire puisqu'ils permettent de préparer l'élève à participer de façon responsable, comme citoyen, à la délibération dans une société démocratique, pluraliste et ouverte sur le monde. L'élève peut alors comprendre le présent avec le regard de l'histoire, et ce, dans une perspective sociale.

En ce qui concerne le développement de compétences, nous tenons à rappeler que la FCSQ et l'ADIGECS ont toujours été en accord avec l'approche par compétences qui permet à l'élève de mobiliser et d'utiliser efficacement un ensemble de ressources matérielles, techniques, humaines ou environnementales.

Dans le cadre du programme d'histoire, les compétences disciplinaires permettent à l'élève d'être initié à l'analyse de texte et de porter un regard critique sur divers aspects de l'histoire. Pour ce faire, il importe que les élèves mobilisent des connaissances tant déclaratives que procédurales. Nous craignons que le fait de rendre les connaissances procédurales facultatives renvoie les élèves et les enseignants à l'époque des programmes par objectifs, ce qui éloignerait l'histoire des visées du Programme de formation de l'école québécoise.

Dans un autre ordre d'idées, la FCSQ et l'ADIGECS ne souhaitent pas se prononcer spécifiquement quant à la structure du programme. Par contre, nous jugeons essentiel que des spécialistes de l'apprentissage se penchent sur la question. Nous remarquons que la structure actuelle du programme soulève des réactions puisque la première année est structurée de façon chronologique alors que la deuxième est structurée selon une approche thématique. Sans abandonner l'approche de la deuxième année, peut-on envisager un programme hybride qui privilégierait une approche chronologique sur deux ans accompagnée d'un enseignement appuyé sur les thèmes du programme actuel.

Il est important de préciser que de reconnaître la pertinence d'un cadre national ne veut pas dire lui donner une couleur partisane. Il s'agit d'admettre l'importance d'articuler le programme d'histoire autour du récit national, c'est-à-dire placer le Québec au cœur de

l'histoire. Il faut donc s'assurer que le programme demeure au service de l'élève et non au service d'un discours politique. L'histoire politique doit prendre sa place, une histoire construite sur des faits. Mais, par la suite, c'est l'histoire sociale qui aide à comprendre et à faire aimer l'histoire aux élèves. Pour ce faire, il suffit de les intéresser à connaître le passé pour comprendre le présent et mieux se tourner vers l'avenir.

Peu importe les changements apportés au programme d'histoire, il est important de s'assurer de ne pas retourner en arrière et risquer ainsi de perdre les acquis apportés par le programme actuel.

Dans la perspective où les changements envisagés ont une répercussion sur l'ensemble des programmes d'histoire du primaire et du secondaire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devra soutenir adéquatement les commissions scolaires pour le financement des ressources humaines nécessaires à l'implantation des changements. En fait, les commissions scolaires devront assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel enseignant. Afin d'assumer cette tâche, des ressources devraient être mises à la disposition des commissions scolaires.

Le MELS devra aussi allouer une somme importante pour le renouvellement du matériel didactique en fonction des changements apportés au programme pour s'assurer de l'application de ces changements. Plusieurs enseignants font actuellement la planification de leur enseignement en fonction de leur manuel d'histoire. Si ceux-ci ne sont pas revus, l'implantation du nouveau programme n'aura pas l'effet escompté.

Bref, si un nouveau programme est élaboré, la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des directions générales des commissions scolaires souhaitent être consultées pour pouvoir transmettre leurs commentaires sur l'organisation du programme et son contenu.